

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse tenue le 9 mai 2026, à 11 h en présentielle et par visioconférence au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, Lac-Tremblant-Nord, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Maire suppléant : Monsieur Éric Lessard

Conseillers : Monsieur Christian de Varennes
 Monsieur Peter Richardson
 Monsieur Jean Cloutier

Sont absents Madame Kimberly Meyer, mairesse, Monsieur le conseiller Philippe Couture et Madame la conseillère Barbara McDonald.

Mme Stéphanie Carrière, directrice générale et greffière trésorière est présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h.

1. Résolution 2026-05-57 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*
2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*
3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2026;*
4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*
5. *Rapports de la Mairesse :*
 - *Lac-Tremblant-Nord;*
 - *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
 - *Mont-Tremblant;*
 - *Rapport des comités Agglo.*
6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*
7. *Règlements :*
8. *Résolutions :*
 - 8.1 *Participation au projet d'étude de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Laurentides;*
 - 8.2 *Embauche d'un étudiant pour la période estivale.*
 - 8.3 *Programme Premiers répondants : Avis d'intention pour l'implantation et le maintien d'un service de premiers répondants*
 - 8.4 *Appui d'un projet à la Conception dans le cadre du Programme d'aide financière aux*

infrastructures récréatives, sportives et de plein air

9. Rapport des comités :

9.1 Comité des finances et administration :

9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2026;

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Demande de renouvellement du permis COL230051 pour une construction neuve, matricule 1624-72-9382, lot 5 011 332 du cadastre du Québec ;

9.2.2 Demande DPCOL250057, demande de permis pour la construction d'un garage détaché, matricule 1427-69-1052-0-010-0001, lot 6 219 794 du cadastre du Québec ;

9.2.3 Demande DPCOL260003, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-005-0001, lot 6 219 789 du cadastre du Québec;

9.2.4 Demande DPCOL260002, demande de permis pour la construction d'un garage détaché, matricule 1720-69-5649, lot 5 011 370 du cadastre du Québec ;

9.2.5 Demande DPCOL240004, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1621-54-9153, lot 5 011 310 du cadastre du Québec;

9.2.6 Adoption du procès-verbal : Procès-verbaux du 13 et 27 avril 2026

10. Acceptation de correspondance;

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2026-05-58 – Dépôt et adoption de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2026

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2026-05-59- Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} avril au 30 avril, 2026 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 95 704,90\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la mairesse:

- a. Lac-Tremblant-Nord;
- b. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- c. Ville de Mont-Tremblant; et
- d. Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2026-05-60 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 11 mai 2026 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements : S-O

8. Administration

8.1 Résolution 2026-05-61 Participation au projet d'étude de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord reconnaît avoir lu et pris connaissance du [Guide du demandeur](#) concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux ci-dessous désirent présenter un projet d'étude de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Laurentides dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité :

- Amherst
- Arundel
- Barkmere
- Brébeuf
- Huberdeau
- La Conception
- La Minerve
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Montcalm
- Régie incendie des Monts

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE Le conseil de Lac Tremblant Nord s'engage à participer au projet d'étude de regroupement des services de sécurité incendie de la MRC des Laurentides;

QUE Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE Le conseil nomme la MRC des Laurentides comme organisme municipal responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE Le conseil désigne Stephanie Carriere, directrice générale, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2026-05-62 - Embauche d'une étudiante pour la période estivale

CONSIDÉRANT le programme Emplois d'été Canada (EEC), qui est un programme offert dans le cadre de la [Stratégie emploi et compétences jeunesse](#) (SECJ);

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en matière d'environnement et en loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Mme Charlotte Paquin comme étudiante pour la période estivale via le programme Emplois d'été Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3 Résolution 2026-05-63 - Programme Premiers répondants : Avis d'intention pour l'implantation et le maintien d'un service de premiers répondants

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac Tremblant Nord souhaite augmenter la rapidité et l'efficacité des réponses en cas de situations médicales d'urgences vitales en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac Tremblant Nord a pris connaissance de l'entente de services de premiers répondants proposé par l'Établissement territorial de Santé Québec desservant la région des Laurentides et plus spécifiquement des modalités d'application relative à l'implantation et à l'opération d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de l'analyse par Santé Québec du territoire visé par la demande, de l'évaluation des besoins et de la proposition du niveau de service de premiers répondants requis, la municipalité de Lac Tremblant Nord s'engagera à finaliser l'étude de faisabilité notamment au niveau des ressources humaines et financières quant à la mise en place d'un service de premiers répondants; Guide relatif au financement de l'implantation d'un service de premiers répondants;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la municipalité de Lac Tremblant Nord approuve l'avis d'intention d'implanter un service de premiers répondants;

QUE Mme Kimberly Meyer et que Madame Stephanie Carriere respectivement en tant que mairesse et directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande de soutien financier et l'entente avec Santé Québec pour l'implantation d'un service de premiers répondants sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2026-05-64 - Appui d'un projet à la Conception dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception souhaite réaliser la construction d'un toit permanent au-dessus de sa patinoire extérieure afin de transformer celle-ci en infrastructure récréative et sportive quatre saisons, accessible et polyvalente;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure constitue un lieu central de rassemblement communautaire favorisant la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives non seulement à la population de La Conception, mais pour l'ensemble de la population régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure projetée permettra d'accueillir une grande diversité d'activités, notamment sportives, culturelles, communautaires et intergénérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE les conditions climatiques de plus en plus variables durant la période hivernale et les épisodes de redoux limitent la durée et la qualité d'utilisation des infrastructures extérieures, compromettant leur pleine accessibilité;

CONSIDÉRANT QUE les conditions météorologiques durant la saison printanière, estivale et automnale ne sont pas prévisibles à l'avance rendant difficile les activités réalisées à l'extérieur, or ce toit sur la patinoire aura pour effet de garantir le succès des événements et activités sportives, culturelles, communautaire et intergénérationnelles, et ce, non seulement pour les citoyens de La Conception, mais pour l'ensemble des résidents, villégiateurs et touristes en provenance d'autres territoires qui voudront l'utiliser;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'assurer une utilisation plus stable, sécuritaire et prolongée de la patinoire, contribuant à la pérennité de l'infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficie non seulement à la population locale, mais également aux citoyens des municipalités avoisinantes, contribuant ainsi à une offre régionale bonifiée en matière de loisirs et d'activités physiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Conception accueille déjà une clientèle provenant de municipalités limitrophes, notamment dans le cadre de son camp de jour et de ses activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera la tenue d'activités communautaires, sportives, culturelles et intergénérationnelles telles que marchés publics, événements citoyens, festivités

saisonnnières et activités familiales qui pourraient aussi être intéressantes pour des citoyens en provenance d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera également la tenue d'activités de rapprochement interculturel, notamment avec les communautés autochtones en collaboration avec des organismes présents sur le territoire de La Conception qui pourraient être intéressantes pour les citoyens en provenance d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT l'organisme autochtone Kina8at qui est situé sur le territoire, reconnu pour accueillir des communautés autochtones provenant de différentes régions du Québec, du Canada et de l'international;

CONSIDÉRANT QU'il est très clair que ce projet s'inscrit dans une perspective régionale en desservant également la population des municipalités de la MRC des Laurentides et des territoires limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à l'infrastructure sera gratuit, favorisant l'inclusion sociale, l'équité d'accès et la promotion de saines habitudes de vie, et ce, peu importe la provenance;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue directement aux objectifs du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal appuie et se montre fortement favorable au projet de la Municipalité de La Conception pour la construction du toit de patinoire afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2026

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2026-05-65 - Demande de renouvellement du permis COL230051 pour une construction neuve, matricule 1624-72-9382, lot 5 011 332 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de renouvellement de permis pour une construction neuve ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le coordonnateur en urbanisme, permis et inspections;

CONSIDÉRANT la résolution du comité consultatif en urbanisme C.C.U. 2023-09-38;

CONSIDÉRANT le style architectural et les matériaux de revêtement extérieur demeurent inchangés;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D’ACCEPTER la demande de renouvellement de permis pour une construction neuve, les documents fournis, les plans de construction préparés par Marie-Pier Bélanger et signés par Amélie J. Harkins, T.P., ainsi que le plan d’implantation 79 255-B, min. 8 248, préparé par Dominique Fecteau, arpenteur géomètre (a.g.) résolution 2023-10-160 - C.C.U. 2023-09-38.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

9.2.2 Résolution 2026-05-66 - Demande DPCOL250057, demande de permis pour la construction d’un garage détaché, matricule 1427-69-1052-0-010-0001, lot 6 219 794 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour la construction d’un garage détaché et des documents produits ;

CONSIDÉRANT l’examen de la demande par le coordonnateur en urbanisme, permis et inspections ;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur projeté sera identique à celui du bâtiment principal, soit des bardeaux de bois deux tons de couleur « Bois grisonnant » pour les façades, et de l'acier de couleur « Iron ore » pour la toiture;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

D’ACCEPTER la demande de permis pour la construction d’un garage détaché, les documents fournis, les plans de construction signés par Jean Gagnier, architecte, ainsi que le certificat d’implantation P14051 (AL), dossier PB3290, min. 9897, préparé par Philippe Bélanger, arpenteur géomètre (a.g.).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

9.2.3 Résolution 2026-05-67 - Demande DPCOL260003, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1427-69-1052-0-005-0001, lot 6 219 789 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour une construction de construction neuve et des documents produits ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le coordonnateur en urbanisme, permis et inspections ;

CONSIDÉRANT les choix de revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

DE REFUSER la demande de permis pour une construction neuve,

ET DE SUGGÉRER :

- 1) Des images de la résidence en vue réelle du lac avec et sans végétation;
- 2) De réduire la fenestration côté lac en ajoutant des divisions plus larges entre les fenêtres ou en réduisant les dimensions;
- 3) De modifier la pierre de revêtement pour un modèle plus foncé.
- 4) D'informer le demandeur qu'il doit également déposer une demande de permis pour son entrée privée, accompagnée des documents requis.

Le vote est demandé : 2 pour, 2 contre

RÉSOLUTION NON-ADOPTÉE.

9.2.4 Résolution 2026-05-68 - Demande DPCOL260002, demande de permis pour la construction d'un garage détaché, matricule 1720-69-5649, lot 5 011 370 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour la construction d'un garage détaché et des documents produits ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le coordonnateur en urbanisme, permis et inspections ;

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur projeté sera identique à celui du bâtiment principal, soit un revêtement horizontal en bois de couleur « Kendall charcoal » pour les façades, et de l'acier MAC MS1 de couleur « Noir titane » pour la toiture;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

D'ACCEPTER la demande de permis pour la construction d'un garage détaché, les documents fournis, le plan du bâtiment de Design 89 Architecture, ainsi que le projet d'implantation dossier 5034, plan no. 40847, min. 10 755, produit par Dany Maltais, arpenteur géomètre, et qu'un plan de reboisement préparé par un professionnel soit présenté à la Municipalité lors de l'émission du permis afin d'atteindre le 95% d'espace naturel exigé par la présente réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.5 Résolution 2026-05-69 - Demande DPCOL240004, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1621-54-9153, lot 5 011 310 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour une construction neuve;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par le coordonnateur en urbanisme, permis et inspections;

CONSIDÉRANT le document préparé et expliqué par Mathieu Madison, biologiste M. Env., de la compagnie Caltha^{sp};

CONSIDÉRANT le document « Plan de reboisement » signé par le demandeur;

CONSIDÉRANT le courriel de confirmation de la prise en charge du reboisement par Billie, horticultrice Botanix Levert paysage;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est implanté sur le site de manière à réduire son impact visuel au maximum;

CONSIDÉRANT que la composition architecturale proposée est compatible avec l'environnement naturel et respecte l'architecture et le caractère de villégiature de la région des Laurentides et du secteur de Lac-Tremblant-Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de construction neuve, les documents fournis en support à la demande et les plans préparés par Ariel Aaron architecte, datés du 1^{er} février 2023 ainsi que le plan d'implantation préparé par Gilles Dupont, A-G. dossier 29887, minute 41638 en date du 9 août 2023;

Le demandeur devrait fournir un plan préparé par un paysagiste, afin d'identifier les espèces, dimensions, méthodes et densité de plantation des arbres (les trois strates) à reboiser, à la

satisfaction de la Municipalité, avant que la municipalité puisse émettre le permis de construction.

AVEC LES PRÉCISIONS SUIVANTES À INCLURE DANS LE PERMIS ÉMIS:

1. Identifier tous les arbres à abattre au moyen d'un ruban rouge et aviser la Municipalité pour une inspection avec le coordonnateur en urbanisme, permis et inspections avant de procéder à l'abattage;
2. Délimiter la zone de déboisement autorisée et ériger des clôtures afin de préserver les espaces qui doivent rester à l'état naturel durant toute la durée des travaux.
3. De fournir une attestation de la compagnie Botanix Levert confirmant que les recommandations de reboisement proposées sont acceptables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2.1 Dépôt du procès-verbal : 13 et 27 avril 2026.

10. Acceptation de correspondance : S-O

11. Affaires nouvelles : S-O

12. Période d'intervention des membres du conseil : Jean Cloutier pose une question concernant la couverture cellulaire.

13. Période de questions : S-O

14. Résolution 2026-05-70 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

(S) Eric Lessard

Eric Lessard
Maire suppléant

(S) Stephanie Carriere

Stephanie Carriere
Directrice Générale et greffière - trésorière